

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL DE DROIT HORS CAMPAGNE

110011111] 1ère demande	renouvellem	ent			
	Imprimé et pièces	justificatives à adresser	à l'IEN de circonscription	1			
impérativement deux mois avant le début d'exercice du temps partiel de droit							
Nom :	Prénon	1:	Date de naissa	ince ://			
Ecole d'affectation et post							
a titre définitif	∐ à ·	titre provisoire					
sollicite, au titre de l'anné				exercer mes fonctions			
temps partiel, et m'engag autorisation préalable de l		`	•	,			
autorisation prealable de l	inspectice d'academie	, unecuice academique o	des services de l'Educatio	on nauonale.			
	ı	MOTIF DE LA DEMANDE					
			ée dans le foyer dans le d	cadre d'une adoption),			
ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite Date de naissance de l'enfant : / / / /							
		Date d'ade	option de l'enfant :	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
		ou Date d'adi					
2 - pour donner des so	oins à son conjoint, à un	enfant à charge ou à un	ascendant				
3 - en cas de handicap	o relevant de l'obligation	d'emploi.					
		•					
	QUOT	ITÉ DE SERVICE SOUH	AITÉE				
• Dans lo o	adre d'une répartition	hohdomadairo					
□ 50%	<u>-</u>		libérées (variation auto	our de 75%)			
N.B. : la quotité de temps	•		es hebdomadaires effecti	uées. Le service annue			
de 108 heures est effectue Vous pouvez cocher, à tit	•		orioz voir libórács				
vous pouvez cocher, <u>a ili</u>	<u>re maicam,</u> les demi-jo	urriees que vous souriait	eriez voli liberees.				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi			
• Dans le c	adre d'une répartition	annuelle (accordée sou	s réserve des nécessités	du service):			
☐ 80% soit 2 demi-journe	ées libérées chaque ser	naine plus demi-journées	s supplémentaires réparti	es dans l'année.			
70% soit 3 demi-journe	ées libérées chaque ser	naine plus demi-journées	s supplémentaires répartion	es dans l'année.			
			s supplémentaires répartion				

Temps partiel annualisé (accordée sous réserve des nécessités du service) :

	☐ septe	embre / janvier		février / juin		
SURCOTISATION						
☐ Je demande à surcotiser						
☐ Je ne demande pas à surcotiser						
N.B. : la surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de temps partiel et ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services admissibles en liquidation de la pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés). Pour rappel, les personnels souhaitant s'engager dans cette démarche doivent s'informer auprès de leur gestionnaire individuel (DIPEM 5).						
Temps partiel accordé en 2023-2024 :	\square oui	\square non				
Date: Sign	nature de l'	intéressé(e):				
Avis de l'IEN de circonscription						
☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable						
Date de l'entretien : /						
à la quotité suivante :						
Motif:						
Date et signature						
Décision de madame l'IA - DASEN						
☐ Accord ☐ Refus						
à la quotité suivante :						
Motif:						
Date et signature						